



Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
· actions de formation

CROS
CENTRE
VAL DE LOIRE



CATALOGUE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

2024

6ter rue de l'Abbé-Pasty
45400 Fleury-les-Aubrais
02.38.49.88.50
06.09.21.54.29

Intitulé des formations

- 1 SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE
- 2 ACTIVITÉS PHYSIQUES & SENIORS : MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET PRÉVENTION DES CHUTES
- 3 ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES A LA MATERNITÉ
- 4 RECHERCHER DES PARTENAIRES PRIVÉS
- 5 DEVELOPPER LE SPORT EN MILIEU CARCÉRAL
- 6 ANIMATEUR OLYMPIQUE
- 7 FORMATION DES DIRIGEANTES : OSEZ S'ENGAGER !
- 8 TRAVAILLER EN ÉQUIPE MIXTE BÉNÉVOLES / SALARIÉS
- 9 MARATHON DE LA TRANSITION
- 10 VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NIVEAU 1
- 11 VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT NIVEAU 2
- 12 COMPRENDRE CE QU'EST LA LAÏCITÉ ET COMMENT ELLE S'APPLIQUE DANS SON ASSOCIATION - NIVEAU 1
- 13 COMPRENDRE CE QU'EST LA LAÏCITÉ ET COMMENT ELLE S'APPLIQUE DANS SON ASSOCIATION - NIVEAU 2

Le CROS mobilisé pour votre professionnalisation !

Le CROS, à travers ses formations professionnelles, répond à deux objectifs :

- développer les compétences des salariés pour faire face aux évolutions du secteur
- favoriser le réseau des acteurs et pérenniser les projets sur les territoires

Une équipe à votre service



Bernard Philippe
Vice-président du
CROS



Marie-Anne Tourault
Responsable formation
Référente handicap



Samuel Boyer
Assistant
formation

Nous contacter :



Mail : formation.cvl@franceolympique.com
Tél. : 06.09.21.54.29 ou 02.38.49.88.50

Participer à nos formations

1 Vous renseigner

Toutes les informations sur nos formations sont accessibles sur la page formation du site Internet du CROS Centre-Val de Loire.

Vous y trouverez de façon détaillée : prérequis, objectifs, référentiels de formation, durées, modalités, délais d'accès, tarifs, fiches d'inscription et modalités d'évaluation.



Scannez le QR-code
pour accéder à
notre site internet



2 Vous inscrire

Les inscriptions se font en ligne. Vous recevrez alors les documents nécessaires (convention de formation, devis, planning) à la prise en charge par votre tiers financeur.

Cette inscription en ligne peut être complétée par un positionnement (mail, entretien téléphonique) s'il semble utile de s'assurer de la bonne adéquation entre vos attentes et les objectifs de la formation souhaitée.

Les tarifs de formation ne comprennent que les frais pédagogiques; les frais annexes sont en sus. Les conditions générales de vente sont détaillées à la fin de ce catalogue.

Le CROS ayant la certification Qualiopi, les formations peuvent être financées par votre Opco (l'AFDAS pour la branche du sport) ou tout autre tiers-payeur (fonds d'assurance formation par exemple). N'hésitez pas à vous renseigner auprès du CROS.

Certaines formations sont organisées sous forme d'action collective; cela veut dire que la demande de prise en charge est portée directement par le CROS. L'action est alors financée par les fonds conventionnels de la branche du sport. Seules les associations sportives employeuses pourront participer à ces formations.

Votre inscription ne sera définitive qu'à réception de votre convention signée et paraphée.

Vous recevrez votre convocation officielle et le règlement intérieur de la formation au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

En fonction du nombre d'inscrits, les inscriptions sont ouvertes jusqu'à une semaine avant le début de la formation (sauf indication autre précisée sur les fiches formation).

Vous souhaitez participer à une de nos formations et vous êtes en situation de handicap ?



Contactez la référente handicap : formation.cvl@franceolympique.com, ou 06.09.21.54.29 ou 02.38.49.88.50 pour envisager les solutions possibles.

3 Pendant la formation

Un membre du CROS est présent lors des formations pour veiller à l'accueil des participants et des formateurs et au bon déroulement de la formation.

Les ressources documentaires et supports de formation sont accessibles via mail ou via une clef USB.

Pour les formations les plus longues, les stagiaires ont accès à un espace numérique de formation. Les codes d'accès sont transmis avec la convocation.

4 A l'issue de la formation

Un questionnaire de satisfaction est envoyé par mail au plus tard 8 jours après la fin de la formation. Des relances sont réalisées en cas de non-réponse. Vos retours nous sont indispensables dans le cadre de notre processus d'amélioration de nos actions de formation.

Une attestation individuelle de formation est envoyée par mail.

Un questionnaire d'évaluation de l'utilité de la formation est envoyé aux employeurs pour identifier la mobilisation des acquis dans le cadre professionnel.

Votre satisfaction en 2023



100% vont réinvestir totalement ou partiellement ce qu'ils ont appris en formation.



98% des stagiaires sont satisfaits ou très satisfaits des supports et du langage des intervenants.



97% des stagiaires trouvent les contenus pertinents.



0 abandon de formation.



Déposer une réclamation

Le CROS dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue de ses actions est attentif aux insatisfactions des stagiaires. Toute réclamation peut être déposée, via un formulaire accessible sur la page formation de notre site Internet.



Scannez le QR-code pour déposer une réclamation

Nous remercions tous nos partenaires avec lesquels nous collaborons et qui, par leur fidèle soutien, rendent possibles nos formations.



SPORT SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

 35 heures

 Présentiel

Pour qui ?

Titulaires d'un diplôme fédéral ou d'un diplôme inscrit au RNCP (CQP, TFP) d'une fédération sportive agréée disposant d'une certification fédérale « sport sur prescription médicale » reconnue sur arrêté interministériel ou les titulaires d'un diplôme d'Etat.

Maximum : 12 participants.tes.

Pré-requis

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.

Compétences visées

- Participer à l'éducation pour la santé du patient à travers les actions du sport-santé.
- Concevoir un programme d'activités physiques sécurisé et adapté aux capacités des patients atteints d'une affection de longue durée sans aucune limitation physique ou souffrant de limitation minime.
- Réagir face à un accident au cours de la séance d'activités physiques adaptées.

Objectifs pédagogiques

- Identifier et situer une action sport-santé.
- Définir le cadre et les contraintes réglementaires.
- Identifier les caractéristiques très générales des principales ALD du sport-santé.
- Encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.
- Evaluer les capacités et les motivations initiales du patient.
- Prendre en compte les caractéristiques des pathologies et la prescription médicale dans la préparation du programme d'APA.
- Fixer des objectifs permettant le développement de l'autonomie du patient.
- Opérer des adaptations simples sur les activités physiques dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique.
- Animer une séance d'APA en s'appuyant sur la motivation des patients en repérant toute altération de la tolérance des séances.
- Actualiser les gestes de premiers secours.
- Prendre en compte l'environnement pour établir un plan de secours.

Prix

700€ TTC. Les frais annexes sont en sus.

Pédagogie et évaluation

- Temps de théorie / observation du public / tests pratiques...
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé en fin de formation.

Intervenants.tes

- Enseignant.e en activités physiques adaptées.
- Acteurs du sport-santé : Etat, ARS, mouvement sportif, maison sport-santé.
- Professionnels.lles de la santé.

Résultats de la session précédente

- Près de 90% des participants sont satisfaits ou très satisfaits du contenu
- 90% des participants réinvestiront totalement ou en partie ce qui a été vu en formation
- 100% des participants ont réalisé entièrement la formation (0 abandon)



ACTIVITÉS PHYSIQUES & SENIORS : MAINTIEN DE L'AUTONOMIE ET PRÉVENTION DES CHUTES

 14 heures

 Présentiel

Pour qui ?

Titulaires d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération. Une priorité sera donnée aux personnes ayant suivi une formation sport-santé.

Maximum : 10 participants.tes.

Pré-requis

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes

Compétence visée

- Mettre en œuvre un programme d'activités physiques sécurisé et adapté aux capacités des seniors visant à maintenir leur autonomie et à prévenir les risques de chutes.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les caractéristiques très générales des pathologies liées au vieillissement.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'état de santé dans l'animation et la mise en place d'activités physiques adaptées.
- Animer une séance d'activités physiques à destination des seniors.
- Agir en cas de chutes lors d'une activité physique.

Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

Pédagogie et évaluation

- Temps de théorie / observation du public / tests pratiques...
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé en fin de formation.

Intervenants.tes

- Médecin/gériatre/cadre de santé.
- Enseignants.es en activités physiques adaptées.

Résultats de la session précédente


- 7 participants sur 8 estiment le contenu de la formation comme satisfaisant ou très satisfaisant.
- Les points forts évoqués par les participants : la qualité des interventions, l'apport théorique et la pratique de la formation
- 100% des participants ont réalisé entièrement la formation (0 abandon)



FORMATION

Activités physiques & seniors : maintien
de l'autonomie et prévention des chutes

ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES À LA MATERNITÉ

 14 heures

 Présentiel

Pour qui ?

Titulaires d'un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou d'un diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération. Une priorité sera donnée aux personnes ayant suivi à une formation sport-santé ou étant identifiée par une maison sport-santé.
Maximum : 10 participants.tes.

Pré-requis

Diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole ou diplôme inscrit au RNCP permettant l'encadrement contre rémunération.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétence visée

- Mettre en œuvre un programme d'activités physiques sécurisé et adapté aux capacités des femmes pendant et après leur grossesse.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les caractéristiques de la grossesse et des suites de couches.
- Identifier les besoins et les attentes des femmes enceintes.
- Prendre en compte les caractéristiques de l'état de santé de la femme enceinte dans la mise en place d'activités physiques adaptées.
- Accompagner la femme dans sa reprise de l'activité physique post accouchement.
- Utiliser des mouvements gymniques et respiratoires pour la rééducation post-natale.

Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

Pédagogie et évaluation

- La formation alternera des temps théoriques avec des temps de travail individuel ou collectif et des mises en situation.
- Un questionnaire d'évaluation des acquis sera réalisé à la fin de la formation.

Intervenants.tes

- Médecin/gynécologue/sage-femme/maïeuticien.
- Enseignant.e en activités physiques adaptées.

Résultats de la session précédente

Cette formation n'a encore jamais été réalisée au moment de l'impression du catalogue.



FORMATION

Activités physiques adaptées à la maternité

RECHERCHER DES PARTENAIRES PRIVÉS

 14 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Toute personne (bénévole et salariée) en charge active de la recherche de partenaires privés pour son association sportive.
- Priorité donnée aux salariés.ées ou dirigeants.tes d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
- Maximum : 12 participants.tes.

Pré-requis

Avoir un projet associatif formalisé et l'envoyer avant le début de la formation au CROS et avoir un projet d'action nécessitant la recherche de partenaires privés.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétence visée

- Construire une stratégie de partenariat performante et pérenne pour développer son association sportive.

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les différentes formes de partenariats privés.
- Construire son offre de partenariat.
- Formuler son dossier de partenariat.

Pédagogie et évaluation

- La formation alterne des temps de théorie et des temps de mise en pratique collective ou individuelle.
- Certaines mises en pratique se feront directement en lien avec le projet associatif des participants. Pour cette raison, il est primordial que chaque participant envoie au CROS CVL son projet associatif.
- L'évaluation des acquis se fera tout au long de la formation : un quiz de connaissances et une production concrète serviront d'évaluation.

Intervenant

Spécialiste du mécénat et de la recherche de partenaires privés.

Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

Résultats de la session précédente

- 100% des participants considèrent satisfaisant ou très satisfaisant le contenu de formation.
- Les supports de formation et le langage des intervenants sont estimés satisfaisants ou très satisfaisants par les 100% des participants.
- 100% des participants réinvestiront totalement ou partiellement ce qui a été vu en formation.
- Témoignage : "Juste une conclusion, c'était parfait et c'est ce que je recherchais."



FORMATION

Recherche des partenaires privés

DÉVELOPPER LE SPORT EN MILIEU CARCÉRAL

 14 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Toute personne bénévole ou salariée en charge de l'encadrement sportif dans une association sportive .
- Priorité donnée aux salariés.ées d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
- Maximum : 10 participants.tes.

Pré-requis

Avoir un diplôme permettant l'encadrement sportif contre rémunération ou avoir un diplôme fédéral permettant l'encadrement bénévole. Et envoyer une copie recto/verso lisible numérisée de sa pièce d'identité (pièce obligatoire pour rentrer dans l'enceinte de l'établissement pénitentiaire).

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétence visée

- Développer la pratique sportive en milieu carcéral.

Objectifs pédagogiques

- Identifier le fonctionnement du milieu carcéral, les acteurs et les partenaires associés.
- Encadrer un groupe de détenus.ues dans une activité physique et sportive.

Pédagogie et évaluation

- Temps de théorie / tests pratiques...
- Evaluation des acquis des participants au fil de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et la mise en situation d'encadrement d'atelier sportif avec des personnes écrouées.

Intervenants.tes

- Professionnels.les du centre pénitentiaire et de la délégation interministérielle des services pénitentiaires (DISP).
- Conseillers.ères de la DRAJES CVL.
- Chargé.es de mission du CROS CVL.

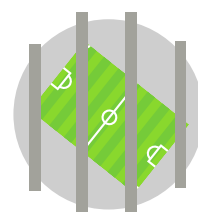
Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

Résultats de la session précédente

- 100% des répondants au questionnaire considèrent satisfaisant ou très satisfaisant le contenu de formation
- Les supports de formation sont estimés satisfaisants ou très satisfaisants par les 100% des participants
- Témoignage : "Ça vraiment été une belle expérience avec des personnes prêtes à échanger et à nous montrer leur univers et nous faire comprendre les tenants et aboutissants d'une pratique sportive pour les détenus mais également ce que cela engendre pour les établissements".



FORMATION
Sport en milieu carcéral

ANIMATEUR OLYMPIQUE

 7 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Salariés.iées et élus.ues du Mouvement sportif, salariés.iées et élus.ues de collectivités territoriales et animateurs.rices périscolaires.
- Maximum : 10 participants.tes.

Pré-requis

Aucun.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Animer des séquences pédagogiques autour des valeurs de l'olympisme à destination des scolaires, périscolaires ou des jeunes en association sportive.
- Participer au réseau régional "Animateur olympique".

Objectifs pédagogiques

- Comprendre l'histoire et les enjeux liés aux jeux olympiques et paralympiques.
- Expliquer les valeurs de l'olympisme.
- S'approprier les outils et les jeux pédagogiques mobilisables pour animer des séquences pédagogiques autour de l'olympisme.

Intervenants.tes

Salariés.es du mouvement olympique et sportif régional.

Prix

130 € TTC.

Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Pédagogie et évaluation

- La formation se déroulera en deux 1/2 journées non consécutives MAIS indissociables. Chaque stagiaire s'engage à participer activement à l'intégralité de la formation.
- L'évaluation se basera sur une mise en situation d'animation d'une séquence pédagogique de chaque stagiaire lors de la deuxième 1/2 journée. Les stagiaires auront accès aux outils d'animation et aux jeux en amont de cette mise en situation. La capacité à maîtriser les outils pédagogiques, à mobiliser les connaissances liées à l'olympisme ainsi que la capacité à animer et à réguler un jeu seront les critères d'évaluation.

Résultats de la session précédente

- 100% des répondants au questionnaire considèrent satisfaisant ou très satisfaisant le contenu de formation.
- 100% des répondants considèrent satisfaisant ou très satisfaisant l'apport et l'échange des intervenants.
- Point fort de la formation : L'interaction entre les participants, le contenu de la formation.
- Témoignage : "Merci pour cette formation. Riche de partage et de nouvelles connaissances".



FORMATION

Animateur olympique

FORMATION DES DIRIGEANTES : OSEZ S'ENGAGER !

 21 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Cette formation est destinée aux femmes ayant un engagement dirigeant bénévole ou salarié dans un club, comité départemental ou régional sportif de la région Centre-Val de Loire.
- Maximum : 12 participantes.

Pré-requis

Etre dirigeante d'association sportive.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrites.

Compétences visées

- Mieux se connaître pour gagner en impact et en efficacité.
- Moi et les autres : gagner en efficacité et en management.
- Moi et l'équipe : mieux manager mon équipe en tant que dirigeante d'une association sportive.

Objectifs pédagogiques

- Savoir analyser et contrôler ses émotions.
- Comprendre la dynamique du changement.
- Connaître les bases des techniques et composantes de la communication.
- Savoir utiliser la communication non violente.
- Savoir dire non.
- Connaître le cercle relationnel d'une dirigeante d'association sportive.
- Connaître les compétences d'une dirigeante.
- Savoir analyser les besoins de son équipe.
- Acquérir les bases du management : motiver, fixer des objectifs, déléguer, contrôler, gérer les conflits.
- Connaître les bases pour piloter une réunion.
- Savoir utiliser le triangle dramatique (triangle de Karpman).
- Reconnaître les drivers d'un membre de son équipe.
- Reconnaître les stades de maturité de son équipe.
- Savoir reconnaître les comportements individuels lors d'une réunion.

Intervenante

Formatrice qualifiée, identifiée par Fémix sports.

Pédagogie et évaluation

- La formation alternera des temps théoriques avec des temps de travail individuel ou collectif.
- Des mises en situation seront organisées.
- Un questionnaire d'évaluation des connaissances acquises sera réalisé à la fin de formation.

Prix

Formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Résultats de la session précédente

- 100% des répondantes au questionnaire considèrent satisfaisant ou très satisfaisant le contenu de formation.
- 100% des répondantes considèrent satisfaisant ou très satisfaisant l'apport et l'échange des intervenants.
- 100% des répondantes recommandent de suivre cette formation.



FORMATION

Dirigeantes : osez s'engager !

TRAVAILLER EN ÉQUIPE MIXTE BÉNÉVOLES/SALARIÉS

 14 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Cette formation est destinée aux dirigeants.tes bénévoles et aux salariés.iées d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
- Maximum 12 participants.tes.

Pré-requis

Appartenir à une association employeuse ayant un projet associatif formalisé.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Comprendre les conditions d'un travail collectif et en équipe mixte bénévoles/salariés.iées
- Organiser le travail d'équipe entre les salariés.iées et les bénévoles.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les motivations, les contraintes des bénévoles et des salariés.iées d'une association sportive.
- Comprendre les conditions d'un travail en équipe.
- Créer une confiance et une coopération entre salariés.iées et bénévoles.
- Situer son action au sein de l'équipe mixte.
- Dégager des pistes d'action pour mieux travailler en équipe mixte.

Pédagogie et évaluation

- Les activités, exercices ou mises en situation s'appuieront sur des situations réelles ou vécues au quotidien par les participants.tes.
- Alternance de théorie et d'échanges d'expérience.
- L'évaluation se basera sur les pistes d'action dégagées par les participants.tes.

Intervenant.te

Spécialiste des ressources humaines dans le milieu associatif.

Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.

Résultats de la session précédente

- 100% des répondants au questionnaire considèrent satisfaisant ou très satisfaisant le contenu de formation.
- 100% des répondants considèrent satisfaisant ou très satisfaisant l'apport et l'échange avec l'intervenant.
- Témoignage : "Merci pour ces 2 jours de formation Merci de nous permettre de prendre du recul et de bénéficier de l'expérience des autres participants."



FORMATION

Travailler en équipe mixte :
bénévoles/salariés

MARATHON DE LA TRANSITION

 3 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Pour tous salariés du champ sportif.
- Priorité donnée aux salariés.ées ou dirigeants.tes d'association sportive employeuse à jour de leur cotisation à l'AFDAS.
- Maximum : 14 personnes

Pré-requis

Aucun.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Développer des pratiques sportives durables.

Intervenant

Facilitateur à la transition écologique et sociale.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les impacts environnementaux de la pratique sportive.
- Envisager des leviers d'action individuelle et collective pour limiter ces impacts.

Pédagogie et évaluation

- Formation collaborative alternant des temps de réflexion, de synthèse et de mise en action.

Prix

Pour les adhérents à l'AFDAS, à jour de leur cotisation, formation gratuite car financée par les fonds conventionnels de la branche sport dans le cadre d'une action collective ou par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes sont à la charge du.de la participant.te ou de sa structure.

Résultats de la session précédente

- Cette formation n'a encore jamais été réalisée.

Pour les non adhérents, veuillez contacter le CROS.



FORMATION

Marathon de la transition

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Niveau 1

"Connaître les infractions, les prévenir
et savoir agir"

 7 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Toute personne (salariée ou bénévole) membre d'une structure sportive.
- Maximum : 15 personnes.

Pré-requis

Aucun.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Se prémunir des situations à risque en lien avec les violences sexuelles dans le cadre d'une activité sportive.
- Réagir face à une infraction à caractère sexuel dans le cadre d'une activité sportive.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes infractions à caractère sexuel.
- Comprendre ce qu'est un pédocriminel et leur mode d'action.
- Identifier les signaux d'alertes chez une victime et favoriser la libération de la parole.
- Analyser une situation à risque et apporter les solutions adaptées.

Pédagogie et évaluation

- Temps de théorie / études de cas.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et des études de cas.
- Un quiz final portant sur l'ensemble de ce qui aura été vu lors de la journée de formation sera réalisé.

Prix

Gratuit car financé par partenaires institutionnels. Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Intervenant

Référente régionale de l'association Colosse aux pieds d'argile qui est reconnue d'utilité publique. Elle est l'association de référence dans le domaine des violences sexuelles dans le champ du sport notamment grâce à son expertise de terrain.

Résultats de la session précédente

- 100% des répondants au questionnaire considèrent satisfaisant ou très satisfaisant la pertinence du contenu de formation.
- Les supports de formation sont estimés satisfaisants ou très satisfaisants par 100% des répondants.
- 100% des répondants ont réalisé entièrement la formation (0 abandon).
- Les points forts de cette formation sont : les échanges, le contenu de la formation et la précision des intervenants.



FORMATION

Violences sexuelles dans le sport - N1
Connaître les infractions, les prévenir et agir

VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT

Niveau 2

"Écoute de la victime et recueil de la parole"

 7 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Toute personne (salariée et bénévole) membre d'une structure sportive.
- Maximum : 10 participants.tes

Pré-requis

Avoir participé à la formation "Violences sexuelles dans le sport, niveau 1 - connaître les infractions, les prévenir et savoir agir" .

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Ecouter une victime de violences sexuelles subies dans le cadre du sport.
- Recueillir la parole de violences sexuelles subies dans le cadre du sport.

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une méthode d'écoute et de recueil de la parole.
- Se préparer personnellement.
- Adapter sa posture.
- Maîtriser la communication verbale et non verbale.
- Informer et sécuriser la personne entendue.

Pédagogie et évaluation

- Temps de théorie / mise en pratique.
- Evaluation des acquis tout au long de la formation à travers des interrogations formatives ponctuelles et des études de cas.
- Un quiz final portant sur l'ensemble de ce qui aura été vu lors de la journée de formation sera réalisé.

Intervenant

Référente régionale de l'association Colosse aux pieds d'argile qui est reconnue d'utilité publique. Elle est l'association de référence dans le domaine des violences sexuelles dans le champ du sport notamment grâce à son expertise de terrain.

Prix

Gratuit car financé par nos partenaires institutionnels. Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Résultats de la session précédente

Cette formation n'a encore jamais été réalisée au moment de l'impression du catalogue.



FORMATION

Violences sexuelles dans le sport - N2
Écoute de la victime et recueil de la parole

 7 heures

 Présentiel

COMPRENDRE CE QU'EST LA LAÏCITÉ et comment elle s'applique dans mon association - Niveau 1

Pour qui ?

- Toute personne (bénévole ou salariée) en contact direct avec du public dans une association sportive.
- Maximum : 12 participants.tes.

Pré-requis

Aucun.

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.

Compétence visée

- Acquérir les fondamentaux du principe de laïcité.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre ce qu'est la laïcité.
- Identifier en quoi le principe de laïcité véhicule les valeurs de la République.
- Comprendre comment s'applique le principe de laïcité en fonction des situations rencontrées.

Pédagogie et évaluation

- Les mises en situation et études de cas serviront d'évaluation.

Intervenants.tes

- Formateurs.ices habilités.ées VRL

Prix

La formation est gratuite car financée par la DREETS Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Valeurs de la République et laïcité.

Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Résultats de la session précédente

Cette formation n'a encore jamais été réalisée.



COMPRENDRE CE QU'EST LA LAICITÉ et comment elle s'applique dans mon association - Niveau 2

 7 heures

 Présentiel

Pour qui ?

- Toute personne (bénévole et salariée) en contact direct avec du public dans une association sportive.
- Maximum : 12 participants.tes.

Pré-requis

Avoir participé à la formation "Comprendre ce qu'est la laïcité et comment elle s'applique dans son association, niveau 1".

Délai d'accès à la formation

Jusqu'à une semaine avant le début de la formation en fonction du nombre d'inscrits.tes.

Compétences visées

- Adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse.
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leur fonction, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

Prix

La formation est gratuite car financée par la DREETS Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif Valeurs de la République et laïcité.

Les frais annexes (restauration, hébergement, transport...) sont à la charge du ou de la participant.e ou de sa structure.

Objectif pédagogique

- Acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.

Résultats de la session précédente

Cette formation n'a encore jamais été réalisée au moment de l'impression du catalogue.

Pédagogie et évaluation

- Mises en situations et études de cas serviront d'évaluation.

Intervenants.tes

- Formateurs.ices habilités.ées VRL.



Conditions générales de vente

1. DEFINITION, OBJET, CHAMP D'APPLICATION

Le terme "stagiaire/client" regroupe les co-contractants du CROS Centre-Val de Loire : stagiaire salarié et sa structure employeuse ou stagiaire s'inscrivant à titre individuel.

Les présentes conditions générales de vente :

- s'appliquent aux formations professionnelles du CROS Centre-Val de Loire.
- ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formations professionnelles du CROS Centre-Val de Loire.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription remplissable en ligne.

Toute demande d'inscription doit se faire au plus tard conformément au délai d'accès à la formation (généralement une semaine avant sauf cas contraire indiqué sur les fiches formation).

Après chaque inscription, le CROS Centre-Val de Loire adresse au stagiaire/client, un dossier complet comprenant notamment la convention ou le contrat, le programme, le devis de formation.

L'inscription sera considérée comme définitive après réception, sous 15 jours maximum, de la convention signée et paraphée.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscription est trop faible, ou trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique. (cf. clause 7. Annulation/Interruption).

Des formations sur mesure (intra-structure) peuvent être organisées. En fonction des besoins identifiés et détaillés auprès du CROS Centre-Val de Loire, un document contractuel, précisant les modalités de réalisation de la prestation, la durée de la session, le nombre d'intervenants, le prix et ses modalités de paiements ainsi que les conditions de déroulement, sera établi.

Les contenus énoncés sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

3. CONVOCATION ET ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

La convocation et le règlement intérieur sont adressés au stagiaire/client, 8 jours avant la date de la formation.

Une attestation sera délivrée par mail à l'issue de la formation.

4. PRIX

Le CROS Centre-Val de Loire est une association loi 1901 non assujettie à la TVA. Les prix sont indiqués TTC.

Le prix des formations peut être pris en charge par l'opérateur de compétences de la structure. C'est à cette dernière de faire la demande de financement auprès de son Opco et de demander au CROS les documents nécessaires à sa demande.

Les prix comprennent les frais pédagogiques et les supports remis aux participants. Les frais d'hébergement et de restauration sont en sus.

Les prix sont indiqués sur chaque programme de formations (disponibles sur le site Internet du CROS Centre-Val de Loire).

Toute action de formation engagée est due en totalité.

5. FACTURE ET CONDITIONS DE REGLEMENT

Un devis est joint à la convention de formation. La facture sera envoyée à l'issue de la formation au tiers-payeur ou au stagiaire/client.

En cas de paiement par un tiers-payeur ; il appartient au stagiaire/client de :

- faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné (il reste en tout état de cause responsable du paiement et notamment en cas de défaillance de son tiers-payeur dont il est solidaire).
- indiquer explicitement au CROS quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le stagiaire/client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

En cas de règlement direct au CROS : celui-ci peut se faire par chèque libellé à l'ordre du CROS Centre-Val de Loire ou par virement bancaire (les coordonnées bancaires étant indiquées sur les factures).

6. PENALITES DE RETARD

A défaut de paiement dans les délais impartis portés sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées.

Ces pénalités de retard seront calculées par application au montant des sommes dues, d'un intérêt égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur majoré de l'indemnité forfaitaire de 40 €.

7. ANNULATION / INTERRUPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit. Le remplacement d'un participant par un autre, de la même structure, reste toujours possible, sous réserve qu'il corresponde au profil concerné par la formation.

En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours avant le début de la formation) ou de participation partielle, le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit de facturer au stagiaire/client, à titre d'indemnité forfaitaire, 20% du coût total de la formation.

Le CROS Centre-Val de Loire se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation si le nombre de participants inscrits est trop faible ou trop élevé (le CROS Centre-Val de Loire s'engage alors à rembourser la totalité du prix versé sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation du stagiaire/client).

8. DISPOSITIONS DIVERSES

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur la fiche d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire/client qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès du CROS Centre-Val de Loire.

Aucun transfert de propriété intellectuelle de l'ensemble des documents afférent à chaque formation, n'est fait au stagiaire/client. Les documents mis à disposition du participant sont protégés notamment par le droit d'auteur.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable du CROS Centre-Val de Loire est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

9. FORCE MAJEURE

Le CROS Centre-Val de Loire ne pourra être tenu pour responsable ou considérée comme ayant failli aux présentes CGV pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure tel que défini par la loi ou la jurisprudence des tribunaux français, en ce compris les faits de lock out, de grèves internes ou externes au CROS Centre-Val de Loire, de troubles sociaux, catastrophes naturelles, incendies, défaillances techniques, blocage des réseaux de télécommunication et/ou toute disposition d'ordre législatif, réglementaire rendant impossible l'exécution d'un ou de plusieurs modules de formation.

10. NON-RESPECT DES PRESENTES CGV

La structure ou le participant en contractant, accepte sans réserve les présentes CGV.

Aussi, en cas de non-respect desdites CGV, le CROS Centre-Val de Loire peut résilier de plein droit le contrat avec le stagiaire/client, sans préjudice de toute action que le CROS Centre-Val de Loire pourrait mener à l'encontre de la structure ou du participant.

Aucune somme ne sera remboursée au titre de la résiliation anticipée par le CROS Centre-Val de Loire.

11. REGLEMENT INTERIEUR

Le client/stagiaire, en contractant, accepte sans réserve, de se conformer au règlement intérieur de chaque formation.

12. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

La structure ou le participant s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de chaque formation, une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par les agissements du stagiaire/client inscrit à ladite formation, au préjudice du CROS Centre-Val de Loire.

Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré le CROS Centre-Val de Loire pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire/client inscrit et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que le CROS Centre-Val de Loire ne puisse être recherchée et/ou inquiétée. La responsabilité du CROS Centre-Val de Loire envers le stagiaire/client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par la structure et/ou le participant et est en tout état de cause limitée au montant payé par le la structure ou le participant au titre de la formation visée.

En aucun cas, la responsabilité du CROS Centre-Val de Loire ne pourrait être engagée au titre des dommages indirects tels que pertes de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou à la réputation, sans que celui puisse être limitatif.

13. DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés devant le tribunal compétent (article 42 et suivant du nouveau Code de procédure civile).



CROS
CENTRE
VAL DE LOIRE

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie d'action suivante :
- actions de formation



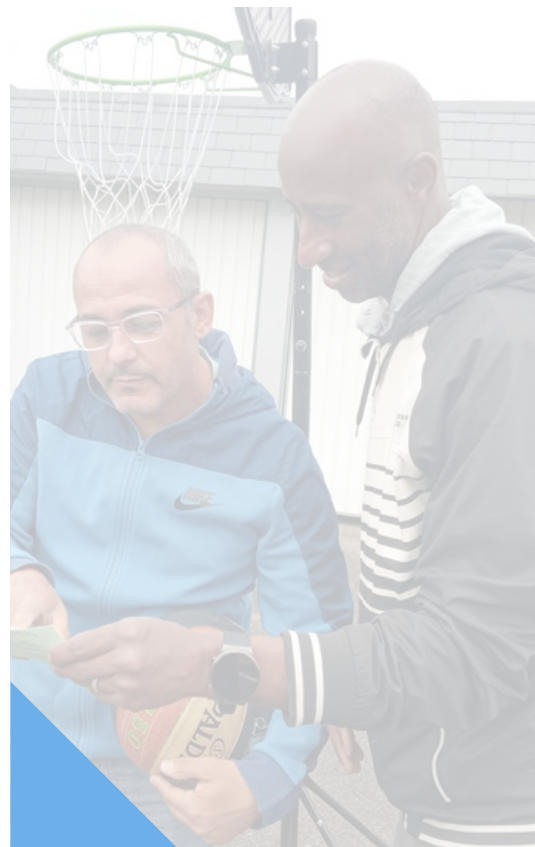
6ter rue de l'Abbé-Pasty,
45400 Fleury-les-Aubrais



06.09.21.54.29
02.38.49.88.50



formation.cvl@franceolympique.com



**Organisme de formation enregistré sous le
numéro 24 45 02853 45 auprès de la
préfecture de la région Centre-Val de Loire.**

